

[traduction]

Le 1 novembre 2011

M. Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Monsieur,

En mars de cette année, votre bureau a annoncé la création de la Base de données de suivi intégré (BDSI). Cette base de données a été mise à jour en juillet et en octobre à l'aide de données historiques et de données de l'exercice en cours sur les crédits et les dépenses du gouvernement du Canada.

Je vous suis reconnaissante des efforts que vous avez déployés pour fournir aux parlementaires et à tous les Canadiens des renseignements financiers supplémentaires sur leur gouvernement. En même temps, je suis consciente du défi que représente la gestion d'importants volumes de données complexes de sources différentes et leur présentation d'une manière exacte et facile à comprendre par un public très large.

Mes agents ont examiné les données que renferme la BDSI et ils ont conclu que, dans nombre de cas, vos données ne sont pas conformes aux comptes publics du Canada ou aux données du Système central de gestion des rapports financiers (SCGRF) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Par exemple, des erreurs importantes ont été constatées dans les données historiques (2009-2010) sur les autorisations et les dépenses. Ces écarts sont généralement dus au fait que la BDSI :

- ne rend pas compte des renseignements sur les transferts de crédits centraux du CT effectués en fin d'exercice (après le dépôt du dernier Budget supplémentaire des dépenses);
- reproduit les projections pour les autorisations législatives énoncées dans les budgets supplémentaires des dépenses plutôt que les montants finaux;
- ne rend pas compte des dépenses inscrites après la période 12.

On a relevé des erreurs importantes dans les autorisations en cours d'exercice (T1 2011-2012) et des erreurs importantes très répandues dans les dépenses en cours d'exercice. Par exemple, dans les deux cas suivants, les utilisateurs pourraient être portés à croire que les crédits votés ont été dépassés, alors que ce n'est pas le cas :

- Les chiffres fournis dans la BDSI pour les autorisations à faire des paiements à Énergie atomique du Canada limitée n'étaient pas assez élevés parce que la BDSI a reproduit les chiffres du Budget des dépenses, alors qu'en fait, les autorisations mentionnées dans la *Loi de crédits no 1* comprenaient des fonds supplémentaires obtenus par mandats spéciaux du gouverneur général;
- Les données fournies dans la BDSI sur les dépenses pour le directeur général des élections, crédit 15 (dépenses de fonctionnement) sont grossièrement surévaluées, car les dépenses qui auraient dû être inscrites au poste législatif des « Dépenses électorales » ont été inscrites par erreur au crédit pour dépenses de fonctionnement.

J'aimerais aussi exprimer ma préoccupation face à l'absence d'informations contextuelles importantes, telles que des définitions et des mises en garde, qui aideraient les utilisateurs de la BDSI à interpréter les données. Par exemple, il n'est pas clair en consultant le site Web de la BDSI que les sommes présentées comme des autorisations votées ne peuvent légalement être dépassées, tandis que les sommes présentées comme des autorisations de l'exercice en cours pour la plupart des postes législatifs et les activités de programme peuvent être légalement dépassées (car ces sommes ne sont que des prévisions fournies au Parlement à titre indicatif). Sans renseignements contextuels sur la nature de ces diverses « autorisations », les utilisateurs pourraient conclure à tort que les ministères qui ont dépassé les prévisions pour les postes législatifs ou les activités de programme ont illégalement dépassé leurs autorisations, alors que ce n'est pas le cas. Je recommanderais en outre qu'on explique sur le site Web de la BDSI pourquoi, dans de nombreux cas, les données de la BDSI diffèrent des données correspondantes des Rapports financiers trimestriels des ministères.

Des membres du personnel du Secteur de la gestion des dépenses sont disponibles pour aider votre personnel à améliorer la méthodologie et la présentation de la BDSI, ainsi que pour discuter d'améliorations potentielles à votre *Suivi des dépenses*. Je suis certaine que vous conviendrez avec moi qu'il serait de notre intérêt mutuel de collaborer à cette importante initiative.

Sincères salutations.

Michelle d'Auray

c.c. : Rick Stewart, Secrétaire adjoint auprès du Cabinet
Bureau du Conseil privé